

Société

Des inégalités à différents niveaux (études, emploi, loisirs...) Les jeunes femmes du rural plus exposées aux emplois précaires

Dans *Études & Résultats* n° 1154 de juillet 2020, Laurie Pinel (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques – Drees) exploite les résultats de l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes de la Drees et de l'Insee ⁽¹⁾ pour traiter les conditions de vie des jeunes femmes en zone rurale.

Fin 2014, 1,2 million de jeunes âgés de 18 à 24 ans habitent en France métropolitaine dans une commune dite rurale (sur un total de 5 millions de jeunes, soit un taux de 24 %). En territoire rural, 45 % des jeunes sont des femmes (50 % dans l'urbain). S'agissant des jeunes issus du monde rural ⁽²⁾, « les femmes quittent plus souvent leur territoire d'origine que les hommes à ces âges, au moins pour un temps ». Trois femmes sur dix dont les parents vivent en campagne résident en ville, contre deux hommes sur dix.

Il existe des inégalités entre les jeunes femmes rurales qui vivent chez leurs parents ou dans leur propre logement et les jeunes urbaines ; mais également avec les jeunes hommes ruraux. Ces disparités entre femmes et hommes « sont parfois inexistantes ou moins marquées en zone urbaine ». À titre d'exemple, les jeunes rurales occupent plus fréquemment des postes d'intérimaires que les jeunes urbaines et « elles ont plus souvent des contrats à durée déterminée » et moins souvent des horaires fixes. Par ailleurs, il leur faut plus de temps pour trouver un emploi que les hommes.

« 46 % des jeunes femmes vivant en milieu rural sont en cours d'études, contre 55 % des jeunes femmes urbaines ». Lorsqu'elles poursuivent leur scolarité, les jeunes rurales qui restent suivent des cursus moins longs que les jeunes urbaines et visent davantage un diplôme à bac + 3 (47 % pour les jeunes rurales, contre 35 % chez les urbaines). Elles privilégient des formations en lien avec l'enseignement technologique et professionnalisant, ce qui leur permet de « maintenir une certaine proximité géographique à court terme tout en limitant les coûts de mobilité ».

Les diplômes vers lesquels elles s'orientent facilitent, en théorie, leur insertion sur le marché du travail. La structure spécifique de l'emploi en milieu rural peut également conduire les jeunes femmes vers d'autres aspirations professionnelles. Une fois leurs études terminées, les jeunes femmes « accèdent aussi souvent à l'emploi dans les zones rurales que dans les zones urbaines (59 % et 61 %) ». Cependant, elles trouvent plus difficilement un emploi que les hommes dans les territoires ruraux (59 % contre 64 %).

41 % des femmes occupant un poste et résidant en zone rurale ont « un contrat de travail précaire (contrat à durée déterminée, contrat aidé, contrat d'intérim) », contre 34 % de celles qui vivent en milieu urbain. En outre, 30 % des jeunes rurales ont des horaires irréguliers, contre 24 % des jeunes urbaines. Les taux sont relativement similaires chez les jeunes hommes « (respectivement 35 % et 21 % pour les ruraux contre 35 % et 19 % chez les urbains) ». Les conditions de vie professionnelles des jeunes femmes en milieu rural sont plus précaires que celles des jeunes urbaines et des jeunes hommes ruraux.

(1) – « Conditions de vie des jeunes femmes en zone rurale : des inégalités par rapport aux hommes ruraux et aux urbaines » (6 pages).

(2) – Un jeune est ici considéré comme étant issu du monde rural si ses parents y vivent au moment de l'enquête.



Davantage de dépenses pour les activités sportives mais moins de voyages

Les jeunes femmes rurales cohabitent plus fréquemment avec un partenaire que les jeunes urbaines : « 43 % contre 30 %, pour 29 % contre 23 % » chez les jeunes hommes. L'écart entre les rurales et les urbaines est d'autant plus marqué si l'on tient compte, toutes choses égales par ailleurs, de l'origine sociale et des critères individuels et professionnels. Les femmes étant moins nombreuses en milieu rural, cela peut « faciliter la formation de leur couple, lorsque c'est le cas avec un conjoint de sexe différent ».

Par ailleurs, la pratique sportive est plus équilibrée entre les genres en zone rurale qu'en zone urbaine : 32 % des jeunes rurales déclarent des dépenses pour leurs activités sportives, contre 26 % des jeunes urbaines, « pour respectivement 33 % et 34 % des jeunes hommes ».

À l'inverse, les jeunes femmes des territoires ruraux déclarent deux fois moins souvent voyager à l'étranger que les jeunes urbaines (14 % contre 31 %).

62 % des femmes rurales ressentent au moins une privation, contre 70 % des urbaines, en particulier pour les sorties et les vacances. En zone rurale, l'accessibilité plus limitée aux moyens de transports internationaux peut restreindre la possibilité de voyager. Pour autant, cela n'accentue pas le sentiment de privation chez les jeunes rurales.

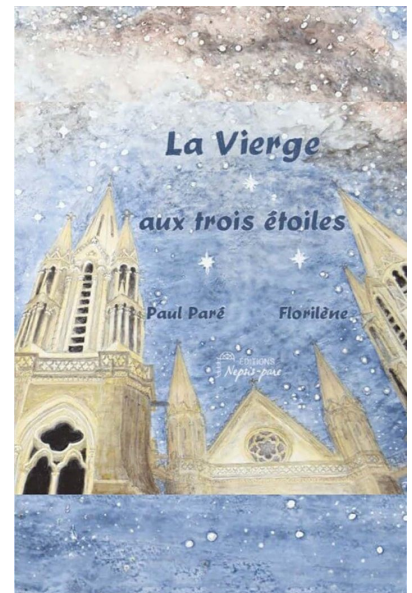
En milieu rural, les jeunes femmes (31 %) sont plus nombreuses que les jeunes hommes (21 %) à quitter leur territoire d'origine. Parmi les urbaines, 12 % de femmes ont des parents qui vivent dans une commune rurale. Elles ont des comportements et présentent des caractéristiques qui les distinguent de celles qui sont restées en milieu rural, mais également des urbaines dont les parents sont originaires de zone urbaine. Elles sont ainsi un peu plus âgées que les jeunes rurales qui restent et que « les urbaines dont les parents sont urbains : 33 % ont moins de 21 ans contre 48 % et 44 % respectivement ». Enfin, lorsqu'elles quittent le milieu rural pour l'urbain, « plus de sept femmes sur dix déclarent ne plus du tout cohabiter avec leurs parents ».

Religion

La Vierge aux trois étoiles, de Paul Paré et Florilène, pour raconter l'apparition de Pontmain aux jeunes enfants

En août 2020, les éditions Nepsis-pare ont publié un album pour enfants : *La Vierge aux trois étoiles*, qui raconte l'apparition de la Vierge Marie en 1871 à Pontmain. À quelques mois du 150^e anniversaire, l'album est bienvenu pour les familles catholiques : le texte de Paul Paré est « classique », même si l'histoire devient celle qu'un grand-père raconte à ses petits-enfants Éléonore et Augustin ; cependant, les illustrations de Florilène offrent un graphisme adapté à notre époque.

Dans la préface, Thierry Scherrer, évêque de Laval, souligne le rôle important qu'a joué à Pontmain ce « curé merveilleux », Michel Guérin, dont le procès en béatification a été officiellement ouvert le 1^{er} juin 2013.



« Les relations de l'alcool avec le sport relèvent des liaisons dangereuses et on ne saurait les banaliser, notamment parce qu'elles constituent une incitation à la consommation des jeunes. L'intérêt des alcooliers est de laisser croire que les célébrations sportives doivent nécessairement être associées à la consommation d'alcool et que le secteur économique de l'alcool est le seul à pouvoir consolider les budgets des fédérations et des clubs. Il faut dénoncer sans relâche des arguments qui n'ont d'autres visées que mercantiles et revenir sinon à la lettre de la loi Évin qui, dans sa sagesse, pour protéger la jeunesse et la santé, avait totalement découplé le sport et l'alcool. Les alcooliers ont besoin du sport pour leur chiffre d'affaires, mais il est indispensable de trouver d'autres sources de financement pour le sport que la consommation et la publicité de produits à risques pour la santé, comme cela a été le cas avec la fin du sponsoring par les cigarettiers. »

Bernard Basset, Alain Rigaud et Nicolas Simon, « Alcooliser le sport – La dernière frontière des alcooliers ». Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (Anpaa), *Décryptages* n° 38, septembre 2019.

Actua-site...

